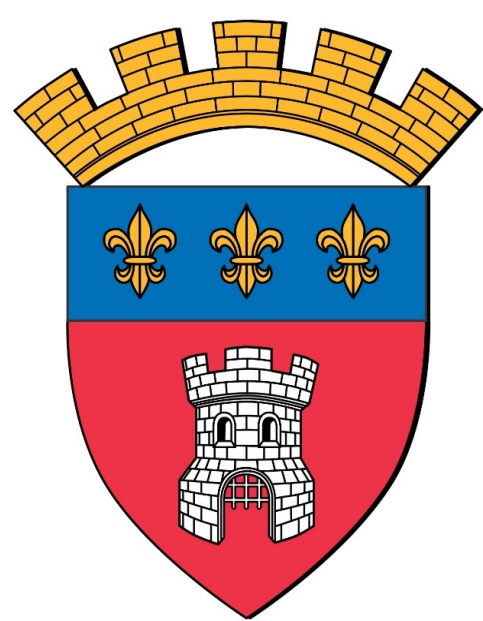




ADMINISTRATION COMMUNALE
DE TOURNAI

Service Urbanisme

Dossier n° : RP/2026/3 / CDE

AVIS A LA POPULATION
AFFICHAGE DU 09/06/2026 AU 26/06/2026

RÉUNION D'INFORMATION DU PUBLIC PRÉALABLE À L'ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

(PROJET DE CATÉGORIE B, ARTICLE D.29-1 §4 DU LIVRE 1^{ER} DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Demandeur :

S.A. OZIO

Rue de Childéric, 23 - 7500 Tournai

Le demandeur informe la population qu'une réunion d'information préalable à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement sera organisée :

**Le jeudi 25 juin 2026 à 18h00
À IMAGIX TOURNAI (salle 6)
Boulevard Delwart, 60, 7500 Tournai**

**Demande de permis visé par une étude d'incidences sur l'environnement
PROJET DU PARC DE L'ORIENT
construction d'un centre de sport de loisirs avec hôtel et événementiel
sur le territoire de Tournai, sur un site s'étendant entre le Chemin n°40 et la Chaussée de Bruxelles**

Cette réunion a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, § 2, et D.68, §§ 2 et 3 :
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement sera consultable à partir du lendemain (15h00) de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours sur le site internet : <https://www.afp-pro.be/tournai-parcorient>. La vidéo est détruite au terme de ce délai.

Suite à cette réunion, chacun est invité, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information (jusqu'au 10 juillet inclus), à adresser ses observations et destinées à la réalisation de l'étude d'incidences :

- par écrit au **Collège Communal de Tournai** Hôtel de ville de Tournai - rue Saint-Martin, 52 à 7500 Tournai ou service.urbanisme@tournai.be (référence : **RP/2026/3-CDE**) ;
- avec copie au demandeur : **S.A. OZIO, Rue de Childéric 23 à 7500 Tournai.**

en indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès :

- du demandeur : **S.A. OZIO Rue de Childéric 23 à 7500 Tournai**

Le directeur général,

(S) Pierre-Yves MAYSTADT

La Bourgmestre,

Par délégation,

L'échevin de l'urbanisme,

(S) Benjamin BROTCORNE